

## Syndicat mixte de gestion de la Seine Normandie

Comité syndical  
Séance du 6 février 2023 à Douains - siège de Seine Normandie Agglomération

### Délibération n° 2023 02 04

#### Affectation du résultat de 2022

Date de convocation : 27 janvier 2023

#### Délégués titulaires ou suppléants présents :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté d'Agglomération Seine Eure, suppléant

#### Délégués titulaires excusés :

- Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Florent SAINT MARTIN, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire

#### Pouvoirs :

- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, pouvoir à M. BREUGNOT
- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, pouvoir à Frédéric DUCHÉ
- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à M. DEMAZURE
- Florent SAINT-MARTIN, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pouvoir à M. DEMAZURE

Secrétaire de séance : Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération

Carte : Compétence principale - Art. 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	13	0	0	13
Voix	41	21	40	0	0	40

## Exposé des motifs

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de procéder à l'affectation du résultat qui apparaît à la clôture de la gestion de l'exercice 2022.

- le résultat de fonctionnement est de + 276 569,17 €
- le résultat d'investissement est de - 2 957,22 €
- **le résultat cumulé (avec reports résultats N-1) est de +273 611,95 €,**

## Délibération

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 adopté par la délibération n°2023-02-03 du 6 février 2023, faisant état d'un excédent de fonctionnement de 276 569,17€ et d'un déficit d'investissement de 2 957,22 €,

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section de d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement 2022	Comptes d'affectation	Affectations au BP2023
276 569,17 €	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	2 957,22 €
	R002 - Résultat de fonctionnement reporté	273 611,95 €,

Le président du Syndicat mixte  
de gestion de la Seine Normande

  
Julien DEMAZURE